

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoirs : 1

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
05/07/2023
Date d'affichage :
20/07/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,
Le dix juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Stéphanie NOZ.

Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS (pouvoir à G. VILLIBORD),
Messieurs Thierry ARSAC, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/07/060 : Promesse de vente dans le cadre de la cession d'un terrain à Plan Peisey

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, ses articles L2122-4 et L2125-1 et suivants ;

VU les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal n°2021/11/141 en date du 15 novembre 2021, prévoyant le lancement de l'enquête publique ;

VU la Délibération du Conseil Municipal n°2022/02/053 en date du 09 mai 2022, prévoyant l'aliénation de la partie concernée par l'enquête publique ;

CONSIDERANT qu'un permis de construire a été déposé en date du 06/12/2022, prévoyant la construction d'un projet immobilier ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ce projet, la cession d'un terrain faisant suite à une enquête publique prévoyant le déclassement d'une portion de chemin rural est nécessaire ;

CONSIDERANT que cette promesse de vente a pour objet la cession d'une parcelle, faisant désormais partie du domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique préalable à la procédure de déclassement d'une portion de chemin rural de « dessous plan peisey », s'est déroulée courant l'année 2022.

Il rappelle également que le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à l'enquête publique, ayant donné lieu à l'aliénation de ladite parcelle, nouvellement créée.

Une promesse de vente est aujourd'hui nécessaire, afin de parfaire les négociations avec les futurs acquéreurs.

Le Maire propose au Conseil Municipal la cession de la parcelle suivante :

- ZC 444 : 614 m², soit 184 200,00 € (CENT-QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DEUX-CENT EUROS)

Les parties se sont entendues sur le prix de 300€/m² pour le terrain nu, se matérialisant en un talus en forte pente.

Section	N°	Lieudit	Surface
ZC	444	Plan Peisey	614 m ²

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire,
- **APPROUVE** la promesse de vente de la parcelle suscitée, pour un prix de 184 200,00 €,
- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié, aux frais de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ladite promesse de vente.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

